



Commune de Dully

Dully, le 20 février 2023

Préavis municipal N°01 du 21 mars 2023

Demande de crédit de CHF 68'500.- TTC pour les travaux de sécurisation de la plage de la Dullive

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, une demande de crédit de CHF 68'500.- TTC pour les travaux de sécurisation de la plage de la Dullive.

Contexte

En date du 23 octobre 1959, le conseil d'Etat du Canton de Vaud a concédé à la Commune de Dully une parcelle dépendant du domaine public « lac Léman » d'une taille de 892 m². La parcelle a été concédée gratuitement pour être aménagée dans l'intérêt public, avec interdiction de bâtir à l'exception de petits édicules à l'usage public. A cette époque, la commune de Dully était d'ores et déjà propriétaire d'une parcelle de 1793 m², attenante à la zone concédée.

Cette concession mentionne également que la commune de Dully aménage et entretient à ses seuls frais la parcelle concédée et les ouvrages éventuels de protection contre l'érosion.

En 1982, le Département des travaux publics a autorisé la commune de Dully à procéder à l'extension du remblayage de la parcelle et à poser un cordon d'enrochement. A la même époque, la commune a construit le pavillon abritant la zone de barbecue et pic-nic, ainsi que le bâtiment abritant les WC.

Depuis ces travaux, la commune a entretenu régulièrement et consciencieusement la plage, ses berges et les installations s'y trouvant.

Durant l'été 2021, les intempéries particulières ont fortement rehaussé le niveau du lac et causé des dégâts tout le long du littoral lémanique. La plage de Dully n'a pas fait exception et, malgré un entretien annuel, des niches d'érosion se sont créées le long des enrochements, menaçant les utilisateurs de la plage de sérieux dangers.

Proposition

Une rencontre s'est déroulée sur place durant l'hiver 2022-2023 avec les responsables cantonaux afin de constater l'ampleur des dégâts et les possibilités de subventionnement de la part du Canton.

Leur constat a été sans appel, soit des travaux de sécurisation sont entrepris, soit la plage va devoir être fermée. En effet, la stabilité des enrochements est mise en péril et des trous profonds ont été creusés, menaçant sérieusement la sécurité des promeneurs.

Les travaux de stabilisation des berges se feront par des techniques du génie végétal tirant parti d'espèces végétales particulièrement adaptées à ce type d'usage.

Par ailleurs, la toiture du pavillon étant d'origine, il devient impératif de restaurer la charpente et la couverture pour assurer la sécurité des utilisateurs des lieux. Souhaitant profiter de ce chantier, la

Municipalité propose également de poser des dalles devant les toilettes publiques, de nettoyer les tables en granit et de faire une remise en état générale des lieux.

Coûts

Les coûts du projet se décomposent de la manière suivante :

Stabilisation des berges :

Stabilisation des enrochements	CHF 14'526.-
Divers et imprévus	CHF 3'974.-
Total TTC	CHF 18'500.-

Malgré la remarque mentionnée dans la concession sur le financement, le Canton s'engage à subventionner cette part du projet à hauteur de 60%. Seuls 40% du montant des travaux de stabilisation resteront ainsi à la charge de la commune.

Rénovation de la toiture, pose de dalles et remise en état générale :

Restauration des charpentes et couverture des pavillons	CHF 40'000.-
Pose de dalles pour les toilettes publiques, nettoyage des tables et remise en état générale	CHF 6'000.-
Divers et imprévus	CHF 4'000.-
Total	CHF 50'000.-

La présente demande de crédit porte sur ces deux montants, sachant que le premier fera l'objet d'une subvention conséquente de la part du Canton.

Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 01 du 21 mars 2023, demande de crédit de CHF 68'500.- pour les travaux de sécurisation de la plage de la Dullive,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide,

- **d'accorder un crédit de CHF 18'500.- TTC pour la stabilisation des berges et d'amortir ce montant dès la 1^{ère} année après les travaux de construction sur une période de 5 ans maximum.**
- **d'accorder un crédit de CHF 50'000.- TTC pour la rénovation de la toiture, la pose de dalles et la remise en état générale, et d'amortir ce montant dès la 1^{ère} année après les travaux de construction sur une période de 30 ans maximum.**
- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda